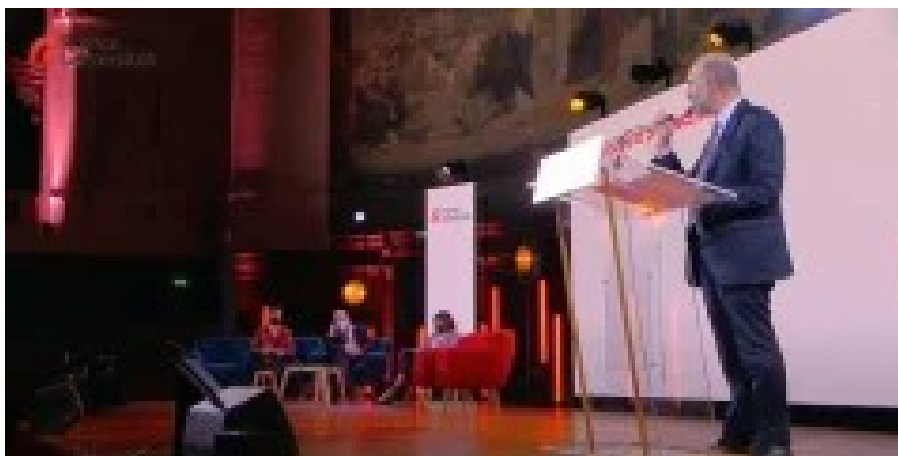


« Ne pas additionner les réformes universitaires, faire mieux » (P. Moscovici à France Universités)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°239877 - Publié le 20/01/2022 à 16:02

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/01/2022 à 07:09



« Loin de vouloir additionner les réformes universitaires, c'est à dire d'en faire plus, il s'agit de faire mieux, de construire une meilleure relation entre le monde académique et le monde administratif, d'aboutir à une plus grande et meilleure autonomie, de produire une meilleure compétitivité et attractivité, un meilleur rayonnement universitaire. »

C'est ce que déclare [Pierre Moscovici](#), premier président de la Cour des comptes, lors de son intervention au congrès de France Universités, le 13/01/2022 en Sorbonne.

Il revient sur la note « Les universités à l'horizon 2030 » de la Cour des comptes parue en octobre 2021. Pierre Moscovici y voit la preuve d'une « convergence de vue entre France Universités et la Cour des comptes », avec « une vision assez commune des lacunes et limites du système ».

« La Cour souhaitait soulever qu'il y avait des enjeux structurels pour la société française, qui ne sont pas toujours ceux dont le débat politique se fait l'écho », ajoute-t-il.

Un avis partagé par [Philippe Raimbault](#), président de l'[UFTMP \(Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées\)](#) et de la commission juridique de France Universités, qui appelle à « être vigilant à ce qu'on ne vienne pas juste picorer quelques idées, mais de garder en tête que l'horizon doit être le financement et le renforcement de l'autonomie ».

Autre rapport récent dont les conclusions convergent avec celles des présidents d'université : celui réalisé par deux économistes de Paris Dauphine pour le [CAE \(Conseil d'analyse économique\)](#) où elles recommandent à l'État d'investir 7,6 Md€ de plus chaque année dans l'enseignement supérieur, et notamment à l'université.

« L'université est un investissement, que ce soit pour la formation ou la recherche. Les études d'impact le montrent, avec des retombées économiques de 2 à 6 sur le territoire », déclare [Pierre Mutzenhardt](#), président de l'Université de Lorraine, et de la commission des moyens et personnels de France Universités.

[Deux rapports d'experts qui appellent à investir dans l'université](#)

Pour Philippe Raimbault, la note de la Cour des comptes montre « une convergence d'analyse » avec les présidents d'université :

- « sur ce qu'est l'ESR »,
- sur les propositions, notamment avec « un appel au renforcement de l'autonomie des universités »,
- sur le fait de présenter l'université comme « l'opérateur public central de l'ESR ».

« À l'aune des actions entreprises et des avis émis par la Cour des comptes, nous soutenons un futur universitaire qui soit autonome, responsable et coopératif, et attractif, dynamique et compétitif, car on ne peut pas ignorer cette dimension », déclare Pierre Moscovici.

Philippe Raimbault met en avant aussi deux constats faits par la Cour des comptes :

- « le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur, et ce n'est pas pareil quand c'est France Universités qui le dit ou la Cour des comptes ! Elle montre aussi que quand de l'argent public est investi, comme avec le [PIA \(Programme d'investissements d'avenir\)](#), c'est moins pour la formation que la recherche, ce qui plaide pour une loi de programmation pour l'enseignement supérieur ;
- le sujet de la vie étudiante est délaissé, alors que c'est un élément de compétitivité des universités, qui permet de cultiver le sentiment d'appartenance des étudiants. Un des effets révélateurs de la pandémie, c'est qu'on est tous persuadés que des bonnes conditions de vie étudiantes sont des conditions de réussite étudiante. »

Montrer que l'investissement dans l'université profite aux individus et à la société

Elise Huillery, économiste et co-auteure de la note pour le [CAE \(Conseil d'analyse économique\)](#) intitulée « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace », indique qu'une des difficultés a été de démontrer que l'investissement dans l'enseignement supérieur était bénéfique.

« Quand on a commencé ce travail, on était dans un contexte où une petite musique circulait, disant que l'enseignement supérieur ne servait plus à rien puisque tout le monde fait des études, les diplômés étant dévalorisés. Donc on s'est posé la question : est-ce que cela vaut le coup pour un bachelier général de poursuivre des études ? Et dans quelles filières ? Est-ce que c'est rentable, à titre individuel, et sociétal ? »

Avec sa consœur, Gabrielle Fack, elle a regardé les données sur 30 ou 40 ans pour voir le rendement des diplômés.

« Et nous avons vu que pour ceux qui ont la licence, il n'y a pas de baisse de rendement, c'est toujours 30 % de salaire en plus par rapport à quelqu'un qui n'a que le baccalauréat, et cela n'a pas bougé malgré la massification. Les rendements sur le marché de l'emploi restent stables et élevés. J'espère que cela donne une raison objective d'investir dans l'enseignement supérieur. »

Un apport salué par Pierre Mutzenardt qui y voit aussi un autre, sur le coût des places dans le supérieur :

« Vous chiffrez la création de 150 000 places à 1,5 Md€. Or, ce n'est pas vraiment ce qu'on nous propose pour créer des places supplémentaires, et à chaque fois qu'on fait ça, cela dégrade le système, car on est sur un coût marginal », dit-il.

Selon lui, il est urgent d'agir, avec une loi de programmation pluriannuelle sur le supérieur : « Ce dont on a besoin ce sont des moyens humains pour accueillir le public post-bac, pour qu'il soit mieux formé, et ainsi permettre à la nation d'être mieux formée. »

Il s'agit aussi d'éviter de creuser l'écart avec les autres pays : « En Allemagne, un nouvel investissement sur la recherche a été annoncé qui fait que quand on arrivera à 2 % du PIB, ils seront déjà à 3,5 %. »

Rapprocher le monde du savoir et de l'action publique

Pour Pierre Moscovici : « L'université comme lieu de production du savoir gagnerait à se rapprocher de la sphère publique afin de créer des synergies de connaissances ».

« Depuis trop longtemps, la France est caractérisée par une séparation stricte, presque rigide, entre la conduite de l'action publique et la production de savoirs académiques, à laquelle, si l'on regarde ce qui se passe à l'étranger, il faut remédier. On est déjà en train de le faire, mais il faut aller plus loin, beaucoup plus loin. »

« Cet écueil souligne à la fois un certain isolement de la recherche scientifique en France et la méconnaissance trop grande de la part des élites administratives du système universitaire et de ses multiples atouts. Cette coupure faite en France entre les grandes écoles et l'université a conduit à un sentiment de défiance, parfois même d'ignorance, vis-à-vis des universitaires.

L'université est parfois associée dans ce monde administratif à un enseignement trop théorique, peu opérationnel, contrairement aux grandes écoles qui auraient à cœur de faire le pont avec les mondes professionnels publics et privés. »

En outre, la recherche en France reste parfois cantonnée à la production d'études scientifiques trop peu communiquées et relayées notamment auprès des pouvoirs publics. Et a contrario, à l'étranger, les cursus d'excellence sont souvent ceux de l'université et les postes à responsabilité, notamment politique sont pourvus par de nombreux docteurs.

En France, une organisation en silo entre le monde du savoir et le monde de l'action publique se fait sentir, et est source d'une perte sèche

à la fois en termes de connaissances et de compétences. En effet, l'accès aux doctorants est trop peu ouvert dans la fonction publique, à l'inverse, le diplôme de l'ÉNA est illisible à l'international. Il faut remédier à cela en résorbant cette coupure beaucoup trop importante.»

« S'inspirer du statut de PU-PH (Professeur des universités - praticien hospitalier) pour le transposer dans d'autres disciplines » (Christine Neau-Leduc)

« Il existe un lien très fort entre les universités et les institutions de l'État par la présence des enseignants-chercheurs au sein des instances de représentation, mais aussi par le mécanisme de détachement et de mise à disposition », indique [Christine Neau-Leduc](#), présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Elle y voit un vrai intérêt, « car ces échanges permettent de développer des conventions de recherche, d'enrichir nos équipes et de développer les études. Cela permet aussi souvent d'accueillir des étudiants en stage puis de développer leur carrière ».

Elle note toutefois que cela relève souvent d'une démarche individuelle, « ce qui pose le problème d'organisation et de financement, et plus largement de stratégie de l'université. Il n'y a ainsi pas vraiment de contrôle et ce n'est donc pas un outil de développement d'une stratégie. Or le champ d'expertise universitaire au service de l'État pourrait permettre à ce dernier d'éviter à recourir à des sociétés de conseil et des entreprises privées alors qu'il pourrait faire appel aux compétences exceptionnelles que les universités proposent, avec la garantie forte de la liberté académique et de la démarche scientifique ».

Et de proposer : « Pourquoi ne pas s'inspirer du statut de PU-PH (Professeur des universités - praticien hospitalier) pour le transposer dans d'autres disciplines ? Nous avons ainsi pensé au PU-praticien juriste pour des universitaires intégrés dans des juridictions. Cela pourrait être développé dans d'autres disciplines.

Nous pourrions également inventer des statuts de professeur associé pour les fonctionnaires qui viennent dans les universités pour enrichir l'enseignement et la recherche.

Des choses sont déjà possibles, mais nous devons faire preuve d'imagination. »

« Il faut que la fonction publique soit plus imprégnée de docteurs » (Philippe Raimbault)

Pour Philippe Raimbault, ces liens peuvent passer par le doctorat, dont la reconnaissance et la valorisation sont un enjeu : « Il faut que la fonction publique soit plus imprégnée de docteurs, notamment pour une bonne connaissance de la démarche scientifique. On peut aussi imaginer que des hauts fonctionnaires aillent faire une thèse durant leur carrière, pour permettre un rebond dans leur parcours. Enfin, cela pose la question du recrutement des hauts fonctionnaires français dans les organisations internationales, où très souvent la porte d'entrée est le PhD (Philosophiæ doctor). »

Réforme de la haute fonction publique : « Beaucoup plus de place pour les universitaires »

Pour le premier président de la Cour des comptes, la réforme de la haute fonction publique « porte une très grande opportunité, qui est la diversification du recrutement, sociale et des origines ».

« Il y aura donc forcément demain beaucoup plus de place pour les universitaires dans les recrutements dans la haute fonction publique. À titre personnel et comme président de la Cour des comptes, je m'attacherai à faire valoir cela dans les institutions dont j'ai la responsabilité. »

Il voit de nouvelles opportunités pour les universitaires :

- « la création de l'INSP (Institut national du service public) qui devra faire plus de place au savoir, la nouvelle directrice doit désormais redéfinir les modules de formation ;
- des possibilités nouvelles sont ouvertes en termes de recrutement dans la haute fonction publique. Au-delà de cinq ans, la Cour des comptes peut intégrer, et nous le ferons, non pas dans les critères de l'INSP, mais en termes d'équivalence. Nous avons déjà de nombreuses personnes issues du monde universitaire, et nous allons recruter de plus en plus. »

« Sensibiliser l'encadrement supérieur de l'État à la démarche scientifique »

Pour Christine Neau-Leduc, cette réforme est encourageante. « Nos liens avec l'ÉNA (École nationale d'administration) sont déjà très présents, les universités préparent au concours, nous co-portons des formations avec elle, etc. Mais avec l'INSP, nous pouvons aller beaucoup plus loin, car c'est dans la nature de ces fonctions. »

« Ce point est important, car nous avons vraiment besoin de sensibiliser l'encadrement supérieur de l'État à la démarche scientifique, leur faire comprendre la recherche et que nous ne sommes pas dans notre petite bulle.

Nous devons montrer que les grandes mutations à venir seront des mutations scientifiques, qui vont avoir un impact scientifique et ne pourront pas s'accompagner et se comprendre sans la recherche, et auront un impact sur les actions publiques. Sans la science, cela ne sera sans doute pas tenable, nous avons besoin de nous rapprocher, de nous comprendre. »



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris France

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions. • Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Président : Manuel Tunon de Lara Vice-président(e)s : <ul style="list-style-type: none"> • Guillaume Gellé • Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe permanente : 27 personnes. • Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	--

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 14/01/2022 à 15:46